



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

la séance est ouverte à 17h00

LE CONSEIL :

ENTEND MME LA PRESIDENTE faire l'exposé des principaux événements qui ont marqué la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers depuis la dernière réunion de l'Assemblée Communautaire.

ENTEND MME LA PRESIDENTE donner lecture du compte-rendu des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil Communautaire (délibération 2017-128 du 29 juin 2017), en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREND ACTE, à l'unanimité, du rapport d'activité 2018 de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers.

AUTORISE, à l'unanimité, la représentation de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers en tant que membre de droit de l'association « la Maison du Numérique et de l'Innovation du Calais, **APPROUVE** les statuts validés lors de l'assemblée générale constitutive du 27 août 2019 et **DESIGNE** Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE en tant que représentante de Grand Calais Terres & Mers au sein du Conseil d'Administration de l'association « la Maison du Numérique et de l'Innovation du Calais ».

APPROUVE, à l'unanimité, le projet de convention de délégation de la compétence plaisance du site portuaire de Calais et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer la convention afférente et tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants ainsi que l'avenant tripartite de transfert du marché d'exploitation des installations de plaisance.

APPROUVE, à l'unanimité, la modification de la liste des emplois permanents et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, les actes individuels relatifs aux nominations des agents concernés.

APPROUVE, à l'unanimité, la mise en place de l'indemnité de performance et de fonctions.

AUTORISE, à l'unanimité, les vacances d'enseignants en classe préparatoire de l'Ecole d'Art et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, les conventions correspondantes et les éventuels avenants.

AUTORISE, à l'unanimité, les vacances de modèles pour l'Ecole d'Art et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, les conventions correspondantes et les éventuels avenants.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer le contrat de recrutement d'un chargé de communication d'une durée de trois ans, renouvelable une fois pour la même durée, ainsi que les éventuels avenants et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'embauche de l'agent contractuel et **FIXE** sa rémunération.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer le contrat de recrutement d'un chargé de mission du développement économique d'une durée de trois ans, renouvelable une fois pour la même durée, ainsi que les éventuels avenants et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'embauche de l'agent contractuel et **FIXE** sa rémunération.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à procéder au recrutement d'un archéomaticien pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de trois ans maximum, la durée totale des contrats ne pourra excéder six ans ainsi qu'à signer les contrats de recrutement et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'embauche de l'agent contractuel.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer le contrat de recrutement de deux éducateurs spécialisés d'une durée de trois ans, renouvelable, ainsi que les éventuels avenants et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'embauche des deux agents contractuels et **FIXE** leur rémunération.

AUTORISE, à l'unanimité, les modifications de grades concernant l'occupation du logement de la base de chars à voile des Hemmes de Marck par un agent et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, les actes administratifs permettant l'occupation de ce logement.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection :

- à signer et exécuter la convention de groupement de commandes avec la Ville de Calais concernant le remplacement de l'autocommutateur de l'Hôtel de Ville et sa maintenance, ainsi que tout avenant pouvant intervenir ultérieurement ;
- à lancer la consultation des entreprises et, en cas d'insuccès, de procéder sur décision de la Commission d'Appel d'Offres, soit au lancement d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, soit au lancement d'une procédure négociée ;
- à signer l'accord cadre en résultant pour la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers ainsi que tous documents utiles à intervenir ultérieurement dont l'incidence financière demeure dans le cadre du montant de l'accord cadre et à prendre toute décision relative à son exécution, y compris celle consistant à procéder à la mise en œuvre de la résiliation du contrat si nécessaire.

AUTORISE, à l'unanimité, le remboursement des frais de déplacement liés aux missions spéciales à Châteauroux à un élu communautaire.

VALIDE, à l'unanimité, l'avenant n°5 à la convention de mutualisation et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, cet avenant.

APPROUVE, à l'unanimité, la modification des statuts de la régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion de l'Aéroport International de Calais-Marck.

DESIGNE, à l'unanimité, Monsieur Philippe MIGNONET, Monsieur Emmanuel AGIUS, Monsieur Pierre-Henri DUMONT, Monsieur Dominique LEGRAND et Monsieur Michel HAMY, membres titulaires et Madame Patricia BASSET, Madame Maïté MULOT-FRIS COURT, Monsieur Fabrice MARTIN, Monsieur Alain FAUQUET et Monsieur Guy BEGUE, membres suppléants ainsi que Monsieur Eric BAHEUX du Conseil de Développement du Calaisis et Monsieur Philippe DEVILLIERS de l'agence « Calais Promotion » au sein du conseil d'exploitation de l'Aéroport International de Calais-Marck.

APPROUVE, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention d'équipement de 120 000 euros à l'Université du Littoral Côte d'Opale pour la réalisation du Learning Center (bibliothèque universitaire) sur le site calaisien de l'université (campus mi-voix) mutualisation et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, la convention et ses avenants relatifs à la mise en œuvre de ce projet.

DECIDE, à l'unanimité, de confirmer l'approbation de la cession d'un lot d'environ 11 300 m² rue des Verrotières, zone industrielle des Dunes à Calais à la SARL TPW NORD CONCASSAGE, correspondant aux parcelles cadastrées BO 50, BT 269 et BT 272 pour partie et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, tout acte et document nécessaire à la formalisation de cette cession.

APPROUVE, à l'unanimité, la cession des immeubles bâtis cadastrés BT 296 et 297, sis en zone industrielle des Dunes à Calais, dits « ateliers relais C1 et C2 », à la SCI STRETCH ou à ses éventuels substitués, moyennant le prix principal de 288 000 euros HT et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, tous les actes nécessaires à la formalisation de cette opération.

APPROUVE, à l'unanimité, la signature des conventions Etudes et Travaux pour le dévoiement de la ligne haute tension Attaques Garenne 1 sur les emprises de la ZAC de la Turquerie, avec la société RTE pour un montant global estimé à 1 700 000 euros HT et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, les conventions fixant les modalités techniques, administratives et financières de cette opération.

APPROUVE, à l'unanimité, le Compte Rendu d'Activité au Concédant 2018 relatif à l'opération d'aménagement de la ZAC de la Turquerie, ainsi que le bilan général de l'opération, arrêté au 31 décembre 2018 qui fait apparaître des recettes prévisionnelles d'un montant de 32 968 480 euros HT et des dépenses prévisionnelles d'un montant de 32 968 392 euros HT.

APPROUVE, à l'unanimité, le Compte Rendu d'Activité au Concédant 2018 relatif à l'opération d'aménagement de la ZAC des Pins-Transmarck, ainsi que le bilan général de l'opération, arrêté au 31 décembre 2018 qui fait apparaître des recettes prévisionnelles d'un montant de 13 133 679 euros HT et des dépenses prévisionnelles d'un montant de 12 937 262 euros HT, soit un boni d'opération estimé à 196 417 euros HT.

ADOpte, à l'unanimité, les modifications des règlements intérieurs Multi-Accueils Pom de Reinette et Pom d'Api.

APPROUVE, à l'unanimité :

- le compte administratif 2018 du budget principal de l'Office de Tourisme Intercommunal « Calais Côte d'Opale » ;

- la décision du comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunal « Calais Côte d'Opale » de reporter l'excédent global de clôture du budget principal 2018, d'un montant de 111 406,26 euros TTC, sur le budget principal 2019 de la façon suivante :
 - 50 000 euros TTC en section d'investissement, au compte 1068,
 - 62 738,87 euros TTC en section de fonctionnement, au compte 002
 « excédent reporté » ;
- le compte administratif 2018 du budget annexe de l'Office de Tourisme Intercommunal « Calais Côte d'Opale » ;
- la décision du comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunal « Calais Côte d'Opale » de reporter l'excédent global de clôture du budget annexe 2018, d'un montant de 52 063,29 euros TTC, sur le budget annexe 2019 comme suit
 - 5 186,86 euros TTC en section d'investissement, au compte 1068,
 - 52 063,29 euros TTC en section de fonctionnement, au compte 002
 « excédent reporté » ;
- le maintien du montant de la subvention accordée à l'Office de Tourisme Intercommunal « Calais Côte d'Opale » pour l'année 2019 à un maximum de 290 000 euros TTC.

APPROUVE, à l'unanimité, la perception de la taxe de séjour intercommunal sur la base des tarifs et taux indiqués dans la délibération à compter du 1^{er} janvier 2020 et **ADOpte** le taux de 2% applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements sans classement ou en attente de classement.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention triennale de partenariat entre la Fédération Régionale des Sociétés Musicales Hauts-de-France, l'association Coups de vents et le Conservatoire à Rayonnement Départemental du Calais ainsi que toutes pièces et avenants utiles pour la mise en œuvre de cette convention.

APPROUVE, à l'unanimité, le partenariat avec les services de la DRAC Région Hauts-de-France et l'Education Nationale du Rectorat de l'Académie de Lille concernant le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, la convention ainsi que toutes pièces et avenants utiles pour la mise en œuvre de ce partenariat.

APPROUVE, à l'unanimité, la demande d'agrément sollicitée pour l'Ecole d'Art du Calais en tant qu'établissement assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique pour une durée de cinq ans et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, tout élément relatif à cette demande.

AUTORISE, à l'unanimité, la consultation par voie d'appel d'offres ouvert conformément aux articles R2124-1 et R2124-2 1° du code de la commande publique concernant le marché de transports de personnes 2020/2023 et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, l'accord-cadre en résultant avec le ou les prestataires retenus ainsi qu'à prendre toute décision relative à son exécution après intervention de Madame la Présidente.

ADOpte, à l'unanimité, les dispositions et les engagements de la convention-type PAQTE (Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises) et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, les conventions PAQTE ainsi que tout document s'y référant.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer et à exécuter la convention de partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour le raccordement aux réseaux publics de collecte des eaux usées (RRPC), ainsi que tout avenant pouvant intervenir ultérieurement.

APPROUVE, à l'unanimité, le rapport d'activités du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calais (SITAC) pour l'année 2018 après intervention de Madame la Présidente.

APPROUVE, à l'unanimité, les termes de la convention relative à l'affectation du produit du Forfait Post Stationnement de la Ville de Calais pour l'année 2020, **AUTORISE** sa tacite reconduction pour les années suivantes et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, cette convention ainsi que tout document s'y rapportant.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à engager la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, avec le prestataire retenu, le marché relatif à l'acquisition de véhicules de collecte ainsi que prendre toute décision relative à son exécution.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à engager la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles R2124-1 et R2124-2 1° du code de la commande publique et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, avec le prestataire retenu, le marché relatif à la maintenance préventive et curative des colonnes d'apport volontaires enterrées et aériennes ainsi que prendre toute décision relative à son exécution.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à communiquer à l'Institution Intercommunale des Wateringues ainsi qu'aux services de l'Etat (Préfecture, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et le Logement), les positions de Grand Calais concernant les orientations d'évolution de la gouvernance de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) par l'Institution Intercommunale des Wateringues.

DECIDE, à l'unanimité, d'augmenter de 0,10 euros par habitant la contribution de Grand Calais Terres & Mers au Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale. La contribution de l'intercommunalité passera ainsi à 0,70 euros par habitant en 2020, calculée sur la population des communes membres Escalles et Sangatte.

APPROUVE, à l'unanimité, la convention de mise à disposition des communes de boîtiers pédagogiques de mesure du CO2 pour les crèches, écoles élémentaires et écoles maternelles, ainsi que tout document s'y rapportant.

VOTE, à l'unanimité, la décision modificative n°3 du Budget Général de l'exercice 2019.

VOTE, à l'unanimité, la décision modificative n°3 du Budget annexe de l'Assainissement de l'exercice 2019.

VOTE, à l'unanimité, la décision modificative n°3 du Budget annexe de l'Aéroport Calais-Marck de l'exercice 2019.

VOTE, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du Budget annexe des Fouilles Archéologiques de l'exercice 2019.

VOTE, à l'unanimité, la décision modificative n°2 du Budget Développement Numérique de l'exercice 2019.

VOTE, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du Budget annexe de la Zone du Virval de l'exercice 2019.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à créer au 1^{er} janvier 2020 un budget annexe de l'eau, budget voté par nature au niveau du chapitre régi par la nomenclature M49.

VOTE, à l'unanimité, les autorisations de programme du budget 2019 du budget général.

VOTE, à l'unanimité, les autorisations de programme du budget 2019 du budget annexe de l'Assainissement.

DECIDE, à 46 voix pour et 1 non participation, d'entériner les montants plafonds fixés concernant les attributions de subventions sur le budget 2019 ainsi que le retrait de la subvention à Calais Basket et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les documents (conventions, avenants ...) liés à l'allocation desdites subventions.

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à la sortie de l'actif des biens du Budget Général et Annexe Assainissement pour l'exercice 2019.

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à l'admission en créances éteintes des produits du Budget Général concernant les redevances dues pour la fréquentation du Conservatoire à Rayonnement Départemental, les loyers d'occupation de l'Atelier Relais et une avance à l'Appui à l'innovation, pour un montant total de 34 533,53 euros.

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à l'admission en créances éteintes des produits du Budget annexe Assainissement concernant pour la plupart des redevances d'assainissement collectif pour un montant total de 10 104,23 euros.

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à l'admission en créances éteintes des produits du Budget annexe Aéroport Calais-Marck concernant pour la plupart des redevances aéroportuaires pour un montant total de 4 579,70 euros.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à attribuer le fonds de concours à la commune de Frethun en vue de participer au financement des projets d'investissement de la commune pour un montant total de 25 000,00 euros et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les documents (conventions, avenants ...) liés à l'allocation dudit fonds de concours.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à attribuer les fonds de concours d'un montant total de 1 106 107 euros à la commune de Calais en vue de participer au financement des projets d'investissement de la commune pour un montant total de 2 848 633,36 euros et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les documents (conventions, avenants ...) liés à l'allocation desdits fonds de concours.

APPROUVE (les administrateurs de la SPL ne participant pas au vote), le rapport d'activité de l'année 2018 de la Société Publique Locale Commerce et Centre Urbain Calais.

VOTE, à l'unanimité, la garantie d'un emprunt à hauteur de 80%, d'un montant de 10 500 000 euros contracté par la SEM Territoires 62 auprès de la banque SAARLB dans le cadre de la concession publique d'aménagement.

La séance est levée à 18h20